



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

*Ministère du Commerce
&
de l'Industrie*

N°.....MCI/JM-BHN/096/06/25

Port-au-Prince, le 04 juin 2025.....

CIRCULAIRE

AUX IMPORTATEURS DE PRODUITS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) informe le public en général et les importateurs de produits en particulier que, conformément aux dispositions du **décret du 11 mars 2020** fixant les règles relatives à la sécurité des biens et services, la loyauté des transactions économiques et la protection du consommateur, le dédouanement des catégories de produit : Appareils électroménagers, appareils et dispositifs électriques et électroniques, dispositifs de télécommunication et équipements informatiques, produits audiovisuels, panneaux solaires, luminaires, jouets, textiles, matériaux de construction, pièces automobiles est assujéti à un certificat de conformité délivré par le pays exportateur.

À cet effet, le MCI a désigné un prestataire de service accrédité <<**World Standardization, Certification & Testing Group (WSCT)**, pour délivrer des Certificats de Conformité pour les catégories de produits susmentionnés en provenance de la Chine, Macao et Hon Kong.

Cette disposition qui vise à protéger la santé, la sécurité publique et l'environnement entre en application à partir du 09 décembre 2025.

